

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 21/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/16 : Affectation du résultat (assainissement)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

<i>Pour Rappel</i> : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	18 676,35 €
<i>Pour Rappel</i> : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	83 129,80 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	9 958,06 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	25 323,41 €

Restes à réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses :	50 312,00 €
La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en recettes :	36 100,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	42 846,41 €
--	-------------

Résultat à affecter

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 081-218100766-20240325-D2024_16-DE



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - o Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 42 846,41 €
 - o Ligne 002 – Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 65 606,80 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.